

CHARTE RELATIVE A LA MODERATION DE LA LISTE DE DISCUSSION DES COORDINATEURS

Pour rappel, l'adresse de l'interface des listes FFMC est la suivante : http://listes.ffmc.asso.fr, Vous y trouverez entre autre l'ensemble des archives des listes de discussion et de diffusion de la FFMC, classées par chronologie ou par sujets.

Liste des coordinateurs :

La liste des coordinateurs est un lieu de débat et d'échange d'informations au sens large du terme utile à l'ensemble des personnes et des structures inscrites, ainsi qu'au Bureau national. Afin d'en assurer la cohérence et la notion de respect à travers les échanges, <u>encadrer</u> la façon d'utiliser cette liste au moyen d'une charte paraît essentiel à son bon fonctionnement.

Accès à la liste :

<u>Pour</u> limiter les échanges, chaque antenne ne peut inscrire que deux de ses membres élus au maximum

Les coordinateurs d'antennes sont automatiquement ajoutés à la liste de discussion par CANAM. Un membre élu de l'antenne peux être ajouté dans CANAM en le nommant vice-coordinateur ou co-coordinateur. Le cas échéant, le 2ème membre élu peut être rajouté à la liste de discussion manuellement par le SN

Chaque Bureau d'antenne conserve le droit de faire suivre à ses autres membres élus les échanges qui lui paraissent utiles. En aucun cas, d'autres personne non désignées par elles n'ont la capacité de poster sur celle-ci.

Le BN se réserve le droit de participer <u>aux discussions</u>, même si le <u>fondement</u> originel de cette liste demeure la communication entre les antennes et les structures partenaires au besoin.

De même, le SN peut assurer une aide technique ou informative s'il l'estime nécessaire.

Par ailleurs, il peut être toléré que d'anciens membres du Bureau National <u>y aient accès</u> et puissent participer aux discussions en cours, mais dans le strict respect de la confidentialité liée à leurs fonctions antérieures.

Rôle du modérateur :

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20 contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr



















Les modérateurs de cette liste sont les garants de la liberté d'expression de cet outil de discussion. Ils veillent à la sérénité des échanges, dans le respect des personnes ou des structures et dans celui de nos statuts.

Rappel:

Chaque message doit être validé manuellement par un modérateur pour apparaître dans la liste. Un délai peut être observé avant l'apparition du message dans la liste sans pour autant que le message ait été rejeté.

Modération de la liste des coordinateurs.

Messages acceptés :

L'immense majorité des messages arrivant sur la modération sont diffusés sur la liste des coordinateurs. Ce sont des mails d'information (telle antenne informe d'une action, d'un CR d'action), des mails d'échange d'info (affiches manifs, lettres types), des mails de réflexion sur un sujet de débat X ou Y ou de mails argumentés répondant à un débat X ou Y, etc, etc.... Bref, ce qui concerne la vie du Mouvement dans sa globalité.

Cas de modérations (refus du mail) : La modération s'effectue dans les cas suivants:

- Message personnel : la réponse aurait dû être faite directement à l'expéditeur du mail précédent, mais arrive en modération. Dans ce cas, le modérateur fait un copié/collé du mail et l'envoie en direct au destinataire en mettant l'expéditeur en copie, en joignant un message du type (mail transmit en direct sans passer par la liste des coords du fait de son objet personnel).
 - Pièce jointe manquante : le modérateur doit s'assurer de la présence d'une PJ si celle-ci est mentionnée dans le corps du message. Dans le cas où une PJ annoncée ne figure pas dans le mail, il doit refuser le message et demander à l'expéditeur de renvoyer le tout avec la PJ.
 - Réponse sans intérêt particulier pour l'ensemble des destinataires : certains mails se limitent à des « ah ouais, super! », ou« on se voit samedi, on en cause », etc, etc. Idem que le cas ci-dessus, renvoi au destinataire.

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL - Tel: 01.48.18.03.20 contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr













- Sujet du message ne correspondant pas au corps du message : le modérateur doit demander à l'expéditeur de renvoyer son mail en modifiant l'objet du mail.
- Signature du message manquante ou incomplète sans spécification de l'antenne, sans nom de l'émetteur : le modérateur doit s'assurer de la présence d'une signature avec nom et référence de l'antenne. Dans le cas où la signature ne figure pas dans le mail, il doit refuser le message et demander à l'expéditeur de renvoyer le tout avec une signature conforme.
- Message s'adressant directement au modérateur, au motif de reproche de « censure ». Réponse en direct afin de comprendre s'il s'agit d'un problème technique ou d'une volonté propre. Dans ce cas, mettre en copie du mail, le titulaire BN et/ou le suppléant du dossier « animation, commission des coordinateurs ».

Important: Ne pas exclure une indisponibilité ponctuelle que peuvent rencontrer les modérateurs pouvant être à l'origine du « retard » constaté pour la diffusion d'un message.

- Message dont la teneur peut être considérée comme tendancieuse, attaque ad hominem ou mettant en cause une personne avec des arguments tangents ou non recevables au regard de nos statuts. Ce cas est le plus sensible à gérer et nécessite une analyse du modérateur. Dans le doute, faire une réponse directe à l'expéditeur, en mettant en copie comme ci-dessus, le responsable BN, et tenter de dépassionner le débat en proposant de reformuler sous une forme plus diplomate. En cas de refus, expliquer la modération opérée et en informer l'élu national.
- Message comportant plusieurs destinataires en copie. Les messages envoyés sur la liste des coordinateurs ne doivent être adressés qu'à la liste des coordinateurs et personne d'autre. Si vous voulez partager votre prose avec d'autres personnes ou listes de diffusion, vous devez faire un message séparé.

Bien évidemment, à ces grandes lignes générales viennent s'ajouter certains cas particuliers, tel le cas de messages de condoléances faisant suite à l'annonce d'un décès par une antenne, structure ou autre, et où la modération s'opérera de façon adaptée.

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL - Tel: 01.48.18.03.20 contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr













4